Zeitschrift: Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande
Band: 49 (1911)
Heft: 45

Artikel: Le Lumen
Autor: [s.n.]
DOI: https://doi.org/10.5169/seals-208193

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 29.03.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

du Deux-Cents, il formait une commission permanente de douze membres, dont les attributions, assez analogues à celles d'un département militaire, étaient cependant plus étendues. Le conseil de la guerre pouvait contrôler ou approuver les opérations de l'armée en campagne et avait le droit de nomination et de promotion à l'égard des officiers subalternes, celle des officiers supérieurs revenant au Sénat. Ses fonctions étaient gratuites et obligatoires.

» Il n'existait pas, à cette époque, de corps spécial d'état-major. Le commandant en chef, ainsi que le personnel de son état-major, étaient volontiers pris parmi des officiers retirés du service étranger. Le commandement supérieur de l'armée, soit grand état-major-général, était vulgairement désigné sous le nom de la *généralité*. Le commandant en chef, quoique portant dans l'usage habituel le titre de général, n'avait cependant officiellement que celui de *colonel de camp* (Feldoberst). Un officier supérieur, éventuellement désigné comme son remplaçant, l'accompagnait et prenait le titre de *lieutenant-général*. Tous les deux étaient accompagnés d'un certain nombre d'officiers subalternes comme adjudants. Un *conseil de guerre*, composé de quelques officiers supérieurs, suivait les opérations et ce n'était qu'avec son assentiment que le commandant en chef pouvait prendre une résolution importante. Un officier supérieur, nommé *major-général*, remplissait les fonctions de chef de l'état-major. Un *colonel-quartier-maître*, avec un adjudant et plusieurs aides subalternes, était chargé de faire dresser les camps et d'établir les dislocations des troupes. Un *intendant supérieur*, cumulant les fonctions *d'auditeur* et de *commissaire des guerres* en chef, était chargé de la police supérieure de l'armée, percevait les contributions de guerre et contrôlait les dépenses. Il avait sous ses ordres un *payeur-général*, accompagné d'un certain nombre de sous-payeurs, lequel remettait aux corps l'argent nécessaire pour leur solde. Un officier d'administration était en outre spécialement chargé de pourvoir à la subsistance des troupes. Enfin, un *médecin supérieur* et un *pharmacien* dirigeaient le service sanitaire de l'armée.

» Il n'y avait pas alors de corps du génie militaire. Des ingénieurs civils étaient chargés de construire les ouvrages de défense et de préparer les travaux topographiques. L'établissement de quelques places fortifiées, dont Aarbourg était la principale, avait nécessité, en 1660, la création d'une place permanente d'ingénieur, dont le titulaire devait en même temps surveiller l'instruction de l'artillerie. L'établissement des ouvrages de campagne se faisait par la troupe, sous le commandement d'officiers que leur instruction rendait aptes à ce service. Ainsi les majors Davel, de Cully, et d'Amont, de Nyon, paraissent avoir été de bons ingénieurs et employés comme tels dans la campagne de 1712. Plus tard, ce fut volontiers aux officiers d'artillerie que l'on confia la direction des travaux de guerre. Ce ne fut qu'en 1794 qu'un décret ordonna la formation d'un corps d'ingénieurs de campagne, composé de 9 officiers, 6 volontaires ou cadets et 60 pionniers avec rang de sergents. Ce corps était attaché à l'artillerie.

» Comme on prévoyait une guerre prochaine avec les cantons catholiques, et la possibilité de forcer les passages de rivières, on avait, peu avant la campagne de 1712, construit un *pont volant*, que l'on gardait à Aarau. Il consistait en deux bateaux reliés par des poutres et recouverts d'un tablier. Ce pont avait 60 pieds de longueur sur 8 de largeur et pouvait porter 2 à 300 hommes. Nous avons déjà vu qu'il en fut fait usage au passage de l'Aar, à Stilli. On établit dans le même but et à la même époque un équipage de pont, qui resta déposé à l'arsenal de Berne et dont on ne fit, du reste, pas usage pendant la campagne. C'était un pont de *bateaux* ou de *pontons*. Nous n'avons pu nous procurer de détails plus précis sur sa construction. Il n'était pas encore question alors de pontonniers militaires. Le service des pontons se faisait par des bateliers requis pour la circonstance, sous la direction d'un *maître pontonnier*. En 1768, on se procura un équipage complet composé de 18 pontons en cuivre avec leurs haquets, dont 12 pour le service et 6 de réserve, plus 2 haquets de rechange ; 2 conducteurs et 6 chevaux étaient destinés au transport de chaque ponton, 1 conducteur et 2 chevaux à celui d'un haquet de rechange.

» Ce ne fut qu'en 1782 que l'on forma un corps spécial de pontonniers, composé d'un *maître pontonnier* avec rang d'officier, et de 72 *valets* ou bateliers. Ce corps était attaché à l'artillerie.

» Nous avons peu de renseignements sur l'organisation de l'artillerie à l'époque de la campagne de 1712. La réunion fixe et réglementaire d'un certain nombre de bouches à feu formant, cumme de nos jours, l'unité tactique de la *batterie*, paraît n'avoir pas existé alors. Dans chaque mise sur pied de troupes, on ajoutait à l'infanterie un certain nombre de pièces de campagne dont le nombre variait suivant la force du corps auquel elles étaient attachées. Il n'était pas encore question d'un corps d'artillerie de réserve, dont l'influence a été parfois si décisive dans nos guerres modernes. Les armées traînaient en outre à leur suite un certain nombre de pièces de position, destinées au service des sièges et dont on armait aussi les places fortes.

» L'artillerie de campagne bernoise se composait de canons de 6 et 4 livres, dits pièces de régiment, tirant, comme de nos jours, le boulet plein et la boîte à mitraille. La cartouche recouverte en toile était en usage depuis 1665. On avait adopté depuis peu une espèce d'artillerie de montagne, déjà en usage en France. C'était autant que nous avons pu le comprendre d'après la description un peu obscure de M. de Rodt, un petit mortier portatif dit à la *Catalane*, assez léger pour pouvoir être transporté, avec son affût, sur un seul mulet. Il était au calibre de 3 1/2 livres, et avait une chambre cônique. La charge se faisait à poudre coulante. C'était en réalité un petit obusier destiné au tir plongeant.

» Les obusiers courts récemment introduits nous présentent encore plus d'obscurité. Nous savons seulement qu'ils étaient au calibre de 12 livres et lançaient, outre l'obus, un projectile nommé *carcasse*, soit treillis de fer, de forme avoïde, recouvert en toile, et contenant des balles, des fragments de fer, de petites grenades. etc. Les obusiers furent, du reste, peu employés pendant la première moitié du XVIII[e] siècle. [1]

(*A suivre*).

A la « gratte ». — Un gosse, les cheveux en broussaille, les habits rapiécés, tout penaud, est installé dans une niche à chien.

— Que fais-tu là, mon garçon ? lui demande un passant.

— Je travaille... J'attrape des puces pour papa, qui est dompteur.

---

[1] Nous citerons encore, à titre de simple curiosité, un canon se chargeant par la culasse, dû à l'invention d'un M. Wurstemberger. Ce système, sur lequel on avait fondé dans le principe de grandes espérances, ne se justifie pas par la pratique. Plusieurs essais postérieurs restèrent également sans résultat. On conservait néanmoins douze de ces pièces, dites de *vitesse*, à l'arsenal de Berne, où elles étaient entourées d'un profond mystère, et où l'une d'elles doit encore, dit-on, se trouver. Nous regrettons de n'être pas à même d'en faire une courte description, nous avons cru, cependant, comprendre par quelques mots que M. de Rodt leur consacre, que le système de fermeture pouvait avoir quelque analogie avec celui connu maintenant sous le nom d'obturateur à coins.

Les Dictons de novembre.

La Toussaint (1) venue,
Quitte la charrue.

A la Toussaint, les blés semés
Et tous les fruits serrés.

Entre la Toussaint et Noël
Ne peut trop pleuvoir ni venter.

A la Saint-Martin (11),
Tout moût passe pour bon vin.

A la Saint-Martin,
Il faut goûter le vin.

A la Saint-Martin,
L'hiver en chemin.

Brouillard à la Saint-Martin
Nous donne un hiver de rien.

Eté de la Saint-Martin
Présage un hiver prochain.

Clair le jour de la Saint-Martin
Prédit le froid et le serein.

A la Saint-Martin
Les soucis ne prennent fin.

Si l'hiver va droit son chemin,
Vous l'aurez à la Saint-Martin ;
S'il s'arrête tant seulement,
Vous l'aurez à la Saint-Clément (23)
Et s'il se trouve quelque encombriez
Vous l'aurez à la Saint-André (30).
Mais s'il allait ni *cé* ni *lé*,
Vous l'auriez en avril ou mai.

A la Saint-Martin.
Lè vatzè au Ilin.

Quand tonne su lo bou nu
Vint la nâi su lo bou folliu.

La vie par la mort. — Un directeur de journal sensationnel reçoit la visite d'un feuilletonniste débutant, qui vient demander des nouvelles du roman qu'il lui a apporté il y a quelques semaines.

— Votre roman, dit le journaliste, n'est pas mauvais. Je crois que vous avez l'étoffe d'un feuilletonniste. Seulement, ça manque de vols, de crimes, d'attentats. Il n'y a pas assez de morts. Or vous savez que dans le genre de feuilleton qu'il nous faut, ce sont les morts qui donnent de la vie au récit. »

Grand Théâtre. — M. Bonarel nous a redonné, jeudi, une excellente représentation de *Papa*, les 3 actes délicieux de de Flers et de Caillavet. Notre troupe de comédie et drame est de plus en plus goûtée et le public lui tient fidélité.

Demain, dimanche, en matinée, *L'Adversaire*, comédie en 3 actes de Capus et E. Arène ; en soirée, *Les Crochets du Père Martin*, drame en 3 actes de Cormon et Grangé et *Le Zèbre*, vaudeville en 3 actes de Nancey et Armont. Mardi, 14, *Papa* (troisième représentation). Jeudi, 16, une nouveauté, *Le Tribun*, pièce en 3 actes de Paul Bourget.

* * *

Au Kursaal. — *La Divorcée*, de Leo Fall, a été arrêtée en plein succès pour faire place à la délicieuse opérette du même compositeur : *Le Joyeux Paysan*, qui ne sera donnée que six jours. Cette œuvre est le triomphe de notre excellent baryton de Mey. Il sera admirablement secondé par la nouvelle interprétation.

M. Delesvaux, si goûté la saison dernière, reprendra son rôle de Stéphan, pour sa rentrée.

Dimanche, *matinée*, la seule, avec « Le Joyeux Paysan ».

* * *

Le Lumen a inauguré mercredi dernier les représentations d'Opéra, avec la troupe du Grand Théâtre de Genève. On a donné *Lakmé*, de Leo Delibes. L'interprétation était excellente, la mise en scène très soignée. Les décors, tous neufs, ont produit grand effet. La salle, brillamment éclairée, était comble. — Mercredi prochain, *Mignon*.

Les autres soirs, spectacle cinématographique des plus intéressants.

Rédaction : Julien Monnet et Victor Favrat

Lausanne. — Imprimerie AMI FATIO